

SEANCE DU 16 Février 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	12

L'an deux mille vingt-deux le 16 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
 MENEGHIN Gaël
 IMMER Alain
 GUNDT Philippe

OGER Isabelle
 THILL Céline
 VEIRA Christophe
 WALLERICH Alain

DEBAILLEUL Delphine
 REUTER Olivier
 SVEC Jean
 VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme
 PEREIRA Julien

Madame OGER Isabelle est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 603 Autorisation règlement factures honoraires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à régler :
 - La facture n° 220125 du 27/01/2022 d'un montant de 433 €, concernant des honoraires sur le contentieux avec M. Biver Christian,
 - La facture n° 220126 du 27/01/2022 d'un montant de 433 €, concernant des honoraires sur le contentieux avec M. LEICK Sébastien.
- autorise le Maire à accepter les virements à recevoir de GROUPAMA, au titre de la garantie Protection Juridique :
 - D'un montant de 389,70€, correspondant à la facture n° 220125 du 27/01/2022 d'un montant de 433 € compte tenu d'une franchise de 10%,
 - D'un montant de 389,70€, correspondant à la facture n° 220126 du 27/01/2022 d'un montant de 433 €, compte tenu d'une franchise de 10%.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 18/02/2022

Le Maire,




Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 18/02/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT


